

Semaine nationale de promotion de la vaccination

**Accorder le droit de vacciner aux pharmaciens communautaires
s'avère plus pertinent que jamais**

Montréal, le 25 avril 2018 – Alors que la Semaine nationale de promotion de la vaccination bat son plein, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) tient à rappeler que le Québec demeure le seul endroit au Canada où les pharmaciens n'ont toujours pas le droit d'administrer des vaccins, et ce, malgré des demandes répétées au fil des années à ce sujet.

Le président de l'AQPP, Jean Thiffault, est inquiet qu'à peine le quart de la population québécoise ait été vacciné contre la grippe en 2015-2016, selon des données de Statistique Canada. « Il y a de quoi s'inquiéter, puisque le Québec présente le plus bas taux de vaccination antigrippale au Canada. Dans toutes les autres provinces, où les pharmaciens ont le droit de vacciner des patients contre la grippe, ce taux est nettement plus élevé et demeure en constante augmentation, année après année », fait remarquer M. Thiffault.

Présentement, de nombreux pharmaciens québécois offrent le service de vaccination contre la grippe par le biais d'une infirmière œuvrant en pharmacie. Selon des estimations de l'AQPP, formulées à partir de données internes recueillies après la dernière saison de la grippe, un peu plus de 300 000 patients québécois auraient reçu leur vaccin en pharmacie. Les données ont également mis en lumière que les pharmaciens auraient pu offrir encore plus de vaccins antigrippaux si la santé publique en avait mis davantage à leur disposition.

De même, au moins deux régions administratives n'ont reçu aucune dose de la santé publique, diminuant ainsi l'accès et l'offre en pharmacie. « Les pharmaciens souhaitent collaborer avec la santé publique afin de vacciner le plus grand nombre de patients québécois possible. Cependant, pour ce faire, il est indispensable d'avoir un nombre suffisant de doses et que chaque région du Québec puisse en obtenir un nombre permettant de suffire à la demande », a poursuivi M. Thiffault.

Pourtant, la compétence et la sécurité que procure le pharmacien vaccinateur ont été démontrées avec succès depuis plusieurs années, partout en Amérique du Nord, et sont comparables à celles des médecins et des infirmières. Ainsi, l'AQPP réitère sa demande d'accorder aux pharmaciens le droit de vacciner. « Nous demeurons convaincus que l'apport des pharmaciens communautaires permettrait d'améliorer l'accès aux différents vaccins au Québec. Ce faisant, ils contribueraient davantage au maintien en bonne santé des Québécois et à une économie d'argent non négligeable pour le système de santé », a conclu le président de l'AQPP.

À propos de l'AQPP

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 078 pharmaciens propriétaires des 1 890 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

Suivez-nous sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).

- 30 -

Source :

Rafaëlle Perron
Conseillère principale - affaires publiques et gouvernementales
Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Ligne médias : 438 887-0519
rperron@aqpp.qc.ca